



Associations et activités économiques

module : l'association employeur

Du mardi 17 novembre 2009 à 12 h au vendredi 20 novembre 2009 à 16 h

Lieu : CREPS de Bourgogne à Dijon

Durée : 3,5 j /21 heures - **Prix** : 420 € **Places disponibles** : 5

Chaque module du cycle « associations et activités économiques » fait l'objet d'un état des lieux d'un questionnement sur la spécificité associative (études des textes législatifs et réglementaires, de la jurisprudence et de la doctrine) notamment sur la relation entre activité économique et finalité sociale.

Objectifs : Comprendre la fonction employeur et ses obligations. Réfléchir sur leurs conséquences au regard de la vie associative.
Faciliter la démultiplication des actions de formation sur ce thème.

Contenu : Apport de connaissances sur la logique du droit du travail, le contrat de travail, les conventions collectives, le licenciement, la responsabilité de l'employeur. Approche de la réalité associative par la jurisprudence et les études de cas. Réflexion sur les enjeux de l'emploi associatif.

Méthode pédagogique : Apports de connaissances, études de cas, réflexion et échanges sur les pratiques professionnelles.

Profil des participants : Personnes en charge des associations au sein des administrations ainsi qu'au sein des collectivités locales. Dirigeants, bénévoles et salariés d'associations.

Responsables pédagogiques :

- **Jean-Marie CABANAS**, CTPS, DRDJS Aquitaine (☎ 05 56 69 38 77, ligne directe)
jean-marie.cabanass@jeunesse-sports.gouv.fr
- **Jean-Pierre MASSON**, CEPJ, DRJS Bourgogne
- **Annie OBERTI**, CTPS, chargée d'études et de formation à l'INJEP, responsable du pôle Vie associative. (☎ 01 39 17 25 89)
oberti@injep.fr

Lieu de stage et demande d'inscription : CREPS de Bourgogne Dijon, 15 rue Pierre de Coubertin, 21000 Dijon

- **Claude DEPUSSAY**, CEPJ, CREPS de Bourgogne (☎ 03 80 65 02 86, ligne directe)
claudedepussay@jeunesse-sports.gouv.fr